

Tonnoy : La CVCB, voie innovante pour vélos et véhicules

Lundi, le département de Meurthe-et-Moselle inaugurerait, avec la commune de Tonnoy, la jonction cyclable entre le pont de Tonnoy et la voie bleue (V50).

Par L'Est Républicain - 21 oct. 2021 à 19:13



Thibault Bazin, Audrey Bardot et Yvon Valette. Photo ER

Deux aménagements doivent assurer la sécurité des cyclistes sur cet axe prisé des sportifs à vélo donnant accès au col du Minet. Il est aussi fréquenté par les Tonnagiens les plus sportifs pour rejoindre la V50.

De la V50 au carrefour de Tonnoy, les cyclistes bénéficient désormais d'une voie cyclable en site propre. Avec la création d'un îlot central sur la route, les deux refuges aménagés sécurisent la traversée. Le département a choisi ce tracé plutôt qu'un accès direct en face du carrefour qui aurait traversé une zone humide protégée, à lourdes contraintes.

L'aménagement innovant et expérimental concerne la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) entre le carrefour et le pont de Tonnoy, seconde réalisation par le département après celle de Dieulouard en 2018. Il s'agit d'une chaussée sans marquage axial avec deux pistes cyclables latérales qui encadrent une voie unique, à deux sens de circulation.

Les règles de circulation (voir encadré) ne diffèrent pas de celles pratiquées auparavant. En revanche, le nouveau marquage détermine précisément la place de chacun sur la chaussée et assure une meilleure sécurité pour les cyclistes. La pertinence du dispositif passe aussi par le civisme de chacun, les uns en respectant la limitation de vitesse et les autres en ne circulant pas de front.

CVCB, mode d'emploi

Les bandes latérales sont dévolues aux cyclistes et la voie centrale aux véhicules. En l'absence de cyclistes et d'autres véhicules, les véhicules roulent sur la bande centrale mais peuvent chevaucher la bande latérale. Pour se croiser, en l'absence de cyclistes, les véhicules chevauchent le marquage au sol et se déportent sur la bande latérale cyclable. Pour doubler un cycliste, la voiture emprunte la voie centrale et peut se décaler sur la bande latérale à sa gauche, si aucun cycliste ne vient en face. Pour croiser un cycliste, le véhicule utilisant la voie centrale peut se décaler en chevauchant la bande latérale. Le véhicule qui suit un cycliste, alors qu'arrive en face un autre véhicule, ne peut pas le doubler et doit attendre l'absence de véhicule en face.